

Prénoms :

		INSUF	FRA	SATIS	TB
Coopérer et mutualiser Réfléchir ensemble et se répartir le travail.	Auto-évaluation				
	Evaluation				
Analyser et comprendre un document Extraire des informations et les hiérarchiser.	Auto-évaluation				
	Evaluation				

Budget de la famille Martin

Situation familiale : femme seule avec deux enfants

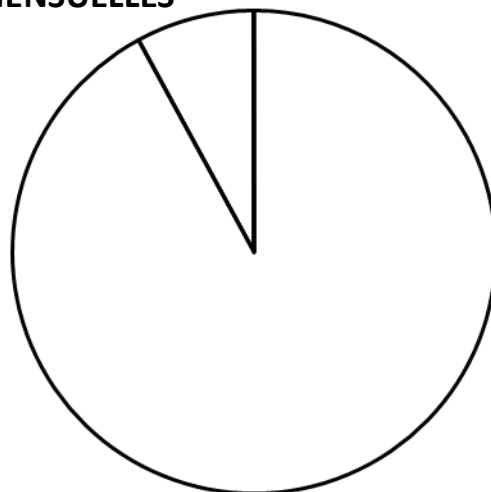
REPARTITION DES RECETTES MENSUELLES

Légende

Salaire brut : euros

Autres revenus : euros

Aides sociales : euros



TOTAL RECETTES MENSUELLES :

REPARTITION DES DEPENSES MENSUELLES

Légende

Loyer : euros

Charges : euros

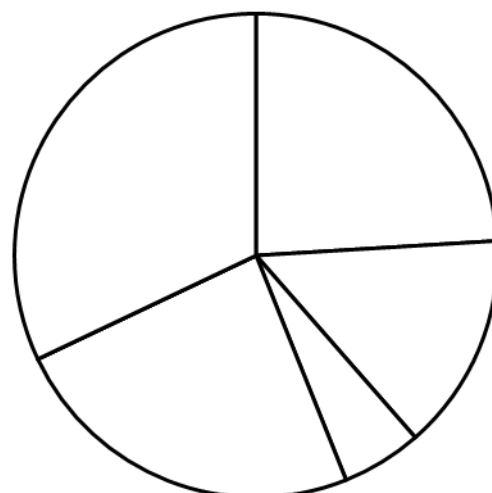
Alimentation : euros

Transports : euros

Impôts : euros

Prélèvements : euros

Autres : euros



TOTAL DEPENSES MENSUELLES :

Reste à la fin du mois :

Idées pour dépenser ce qu'il reste :

.....

**Document 1. Relevé de compte en banque de la famille Martin
Septembre 2024.**

01/09 RSA majoré parent isolé 2 enfants	+ 1022€
01/09 virement M. Dulac	+ 230€
03/09 Loyer	- 720€
04/09 Allocation pour le logement (APL)	+ 489€
04/09 Supermarché Carrefour (<i>Achat pour la rentrée</i>)	- 392€
06/09 Station essence Carrefour	- 45€
07/09 Caisse d'allocations familiales	+ 337€
07/09 Supermarché Lidl	- 168€
08/09 Eau	- 35€
08/09 Electricité	- 110€
09/09 Gaz	- 75€
10/09 Assurance appartement + voiture	- 110€
10/09 Prime de rentrée scolaire pour 2 enfants (+ 6 ans)	+ 832€
11/09 Supermarché Leclerc	- 185€
12/09 Chèque émis pour la licence de Foot	- 190€
14/09 Station essence Carrefour	- 56€
15/09 Abonnement téléphone/télé/internet	- 55€
16/09 Chèque émis pour cours de danse annuels	- 270€
20/09 Supermarché Netto	- 189€
22/09 Mutuelle « Pleine Santé »	- 50€
25/09 H&M / Zara / Décathlon	- 218€
28/09 Station essence Total	- 45€
29/09 Restaurant Mc Donald	- 50€
29/09 Cinéma	- 24€
30/09 Supermarché Leclerc	- 128€
30/09 Plombier M. Beck	- 136€

Document 2

**Département de l'Aude (11)
Versement du Revenu de Solidarité Active (RSA)
Majoré**

Bénéficiaire	Mme Sabine MARTIN
Situation familiale	Sans activité, deux enfants (8 et 11 ans)
Situation particulière	Célibataire
Montant versé	1022 €

Document 3.

Jugement de divorce de Mme Martin et M. Dulac

Avis de divorce

Ce mardi 28 avril 2019, ont comparu devant nous, M. Bertaud, juge aux affaires familiales, Mme Sabine Martin et M. Pierre Dulac et ont mentionné vouloir divorcer par consentement mutuel. Le mariage des personnes précédemment citées est donc dissous à partir de ce jour. Mme Sabine Martin aura la garde exclusive des deux enfants issus de ce mariage :

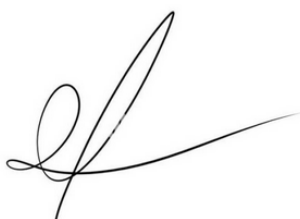
- Anna Dulac, née le 22/02/2011

- Robin Dulac, né le 03/10/2015

En conséquence M Dulac devra verser la somme de 115€/mois et par enfant à Mme Martin pour contribuer à l'éducation et l'entretien des enfants.

Fait à Carcassonne, le 28 avril 2019 à 11h30.

M. Bertaud, Juge
Martin



M Pierre Dulac

Mme Sabine



Correction famille Martin (pour le professeur)

Recettes		Dépenses	
Salaires brut	0	Immobilier	720
Aides	2680	Charges	435
Autres revenus	230	Transport	161
		Alimentation	720
		Impôts	0
		Prélèvements	0
		Autres dépenses	960
Total	2910	Total	2996